



Proposition d'acquisition de terrain à BELMONT sur le site du Champ du Feu

Rapport n° CP/2017/555

Service gestionnaire :

M7 - Service Opérations Foncières

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider de l'acquisition, auprès d'un propriétaire, d'une parcelle de terrain située au Champ du Feu à BELMONT.

Sur le site du Champ du Feu, des travaux ont été effectués suite à des écoulements constatés et à la présence de petites sources créant des ravinements et des glissements de terre glaise obstruant les fossés. Ces travaux ont été réalisés par les Services du Parc d'Erstein à l'automne 2016, dans le cadre du marché à bons de commande.

De ce fait, il est nécessaire d'acquérir une surface de 1,08 are auprès d'un propriétaire afin de régulariser la situation foncière de ce terrain qui est, de fait, incorporé au domaine public départemental.

Il s'agit d'une parcelle, issue de la propriété cadastrée en section 6 n° 151/51 située Route de la Serva à BELMONT, le long de la RD 414, dont le procès-verbal d'arpentage est en cours de validation par les services du cadastre.

Le prix de la présente transaction n'excédant pas 180 000 €, le service de France Domaine n'a pas établi d'avis. Le principe d'indemnisation proposé correspond à la valeur de biens comparables sur le marché local.

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé à la Commission Permanente :

- de décider de l'acquisition de la parcelle issue de la propriété cadastrée en section 6 n°151/51 d'une surface de 1,08 are moyennant le versement au propriétaire concerné d'une indemnité totale de 43,20 €, soit 40 € l'are ;
- dit que l'acte sera passé en la forme administrative conformément aux dispositions de l'article L. 1311-14 du Code général des collectivités territoriales ;
- de désigner Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, pour représenter le Département du Bas-Rhin et signer l'acte en la forme administrative reçu et authentifié par le Président du Conseil Départemental.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
40722	21-2111-621	93 000,00 €	48 164,95 €	43,20 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de l'acquisition, auprès d'un propriétaire, de la parcelle de terrain issue de la propriété cadastrée en section 6 n° 151/51 d'une contenance de 1,08 are au prix de 43,20 €, soit 40 € l'are ;

- dit que l'acte sera passé en la forme administrative ;

- décide de désigner Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, comme signataire de l'acte afférent à cette transaction, le président du Conseil Départemental restant authenticateur.

Strasbourg, le 24/11/17

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a long horizontal stroke extending to the right.

Frédéric BIERRY